



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 379-05-26

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 379-24 RELATIF À
L'ORGANISATION PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ (MRC) DE LA RIVIÈRE-DU-NORD D'UN SERVICE DE
TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXIBUS ET MINIBUS SUR LE
TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS DE PRÉVOST, SAINT-
COLOMBAN, SAINT-HIPPOLYTE ET SAINTE-SOPHIE**

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 20 mai 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.


Léane Adam, avocate
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 379-05-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 379-24 RELATIF À L'ORGANISATION PAR LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA RIVIÈRE-DU-NORD D'UN SERVICE DE TRANSPORT
COLLECTIF PAR TAXIBUS ET MINIBUS SUR LE TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS DE PRÉVOST,
SAINT-COLOMBAN, SAINT-HIPPOLYTE ET SAINTE-SOPHIE**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

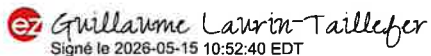
QUE le règlement numéro 379-05-26 modifiant le règlement 379-24 relatif à l'organisation par la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de La Rivière-du-Nord d'un service de transport collectif par taxibus et minibus sur le territoire des municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	25 février 2026
Dépôt du projet de règlement :	25 février 2026
Publication :	4 mars 2026
Adoption du règlement :	29 avril 2026
Entrée en vigueur :	15 mai 2026

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 15^e jour de mai 2026.


Signé le 2026-05-15 10:52:40 EDT

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier